

France-La Défense: Advertising services

OJ S 158/2014 20/08/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Mioncti/DSCR

National registration number: 12006102300020

Postal address: tour Pascal B

Town: La Défense

Postal code: 92055

Country: France

For the attention of: Mme Vigneron Caroline

E-mail: caroline.vigneron@interieur.gouv.fr

Telephone: +33 140818506

Fax: +33 140818198

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.interieur.gouv.fr>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic access to information: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: DSCR/ATR1

National registration number: 12006102300020

Postal address: tour Pascal B

Town: La Défense Cedex

Postal code: 92055

Contact person: Délégué à la sécurité et à la circulation routières

For the attention of: Mme Vigneron Caroline

E-mail: caroline.vigneron@interieur.gouv.fr

Fax: +33 140818198

Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: DSCR/ATR1

National registration number: 12006102300020

Postal address: tour Pascal B

Town: La Défense Cedex

Postal code: 92055

Contact person: Délégué à la sécurité et à la circulation routières

For the attention of: Mme Vigneron Caroline

E-mail: caroline.vigneron@interieur.gouv.fr

Fax: +33 140818198

Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: DSCR/ATR1
National registration number: 12006102300020
Postal address: tour Pascal B
Town: La Défense Cedex
Postal code: 92055
Contact person: Délégué à la sécurité et à la circulation routières
For the attention of: Mme Vigneron Caroline
E-mail: caroline.vigneron@interieur.gouv.fr
Fax: +33 140818198
Internet address: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Conseil stratégique et mise en oeuvre des actions de communication média, hors média, et digitale de la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 13: Advertising services

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conseil stratégique et mise en oeuvre des actions de communication média, hors média et digitale de la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

II.1.6. CPV code(s)

79341000 Advertising services, 79341100 Advertising consultancy services, 79341400 Advertising campaign services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est un marché conclu à prix forfaitaire d'une durée de 4 ans.

À titre indicatif, le budget prévisionnel pour ce marché se situe dans une fourchette entre 13,5 et 17,5 millions d'EUR (TTC) sur 4 ans.

Toute offre strictement supérieure à 17,5 millions d'EUR (TTC) sera jugée irrégulière au sens de l'article 35 du CMP.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Conseil stratégique et mise en oeuvre des actions de communication média et hors média de la délégation à la sécurité et à la circulation routières

1) Short description

Les principales caractéristiques du lot no1 sont :

- le conseil stratégique et l'accompagnement dans les différentes phases d'élaboration de la stratégie globale et annuelle de communication et d'information de la délégation à la sécurité et à la circulation routières avec pour objectif la réduction de la mortalité et de l'accidentalité routières,
- le conseil permanent des équipes de la DSCR en matière de communication,
- la conception et la réalisation des actions de communication média (tous médias) et hors média (hors digital) de la sécurité routière, engagées au niveau national et leur déclinaison locale, en concertation avec le prestataire responsable de l'achat d'espace et le prestataire en charge du lot 2 (digital),
- le contrôle de la bonne marche, de la qualité et du respect des délais des actions de communication visées ci dessus,
- la coordination générale des acteurs (équipes de l'agence, prestataires extérieurs et intervenants) et des actions de communication,
- le suivi, l'analyse et le bilan des actions visées ci dessus.

2) CPV code(s)

79341000 Advertising services, 79341100 Advertising consultancy services, 79341400 Advertising campaign services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Lot No: 2

Lot title: stratégie digitale et mise en oeuvre des dispositifs digitaux de la délégation à la sécurité et à la circulation routières

1) Short description

Les principales caractéristiques du lot no2 sont :

- le conseil stratégique et l'accompagnement dans les différentes phases d'élaboration de la stratégie de communication et d'information digitale de la délégation à la sécurité et à la circulation routières avec pour objectif la réduction de la mortalité et de l'accidentalité routières,
- le conseil permanent des équipes de la DSCR en matière de communication digitale,
- la conception et la réalisation des actions de communication digitales de la sécurité routière, engagées au niveau national et leur déclinaison locale, en concertation avec le prestataire en charge du lot 1 (conseil stratégique global et actions médias et hors média, hors digital) : site, site mobile, réseaux sociaux, community management, e-rp, opérations et outils digitaux,
- le contrôle de la bonne marche, de la qualité et du respect des délais des actions de communications digitales,
- la coordination des acteurs (équipes de l'agence, prestataires extérieurs et intervenants) intervenant sur le digital et des actions de communication sur internet,
- le suivi, l'analyse et le bilan des actions de communication digitale.

2) CPV code(s)

79341000 Advertising services, 79341100 Advertising consultancy services, 79341400 Advertising campaign services

3) Quantity or scope

4) Indication about different time frame or duration

5) Additional information about lots

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le marché sera financé par le budget de l'état - programme no 207 " sécurité et circulation routières" et Programme 751 "Radars".

Conformément au décret no 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours maximum.

Le point de départ de ce délai est précisé par l'article 2 du décret pré-cité.

Le délai de paiement peut faire l'objet d'une seule suspension par l'ordonnateur, notifiée au titulaire, conformément à l'article 4 du décret no 2013-269 pré-cité.

Conformément à l'article 7 du décret no 2013-269, lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement d'intérêts moratoires et d'une indemnité forfaitaire.

Le taux des intérêts moratoires est celui fixé par l'article 8 du décret no 2013-269.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 EUR, conformément à l'article 9 de ce décret.

Les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont payés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la mise en paiement du principal.

Sauf refus du titulaire, une avance lui est accordée en une seule fois. Son montant sera égal à 5% d'une somme égale à 12 fois le montant du marché divisé par la durée du marché exprimée en mois.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les entreprises peuvent présenter leur candidature sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — une lettre de candidature et le cas échéant, une lettre d'habilitation du mandataire par ses co-traitants sous la forme d'un formulaire DC 1 ou sur papier libre,

— tous documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (si le signataire des pièces du marché est habilité de droit à engager l'entreprise : extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés, statuts de la société, délibération du conseil d'administration ou tout autre document ou si le signataire agit au moyen d'un pouvoir, copie de ce document signé par la personne pouvant de plein droit engager l'entreprise),

— la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,

— une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée en original par une personne habilitée à engager l'entreprise et comportant le nom et la qualité du signataire, attestant que le candidat, en application de l'article 43 du code des marchés publics ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner aux marchés publics. Les candidats peuvent produire ces justifications et attestations sur papier libre ou utiliser les dernières versions des formulaires DC 1 (pour la déclaration du candidat) et DC 2 (pour les autres renseignements), dûment complétés et signés. Ceux-ci peuvent être obtenus par le lien suivant: : <http://www.economie.gouv.fr/daj>

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: — déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire Dc2).

Minimum level(s) of standards possibly required: — pour le lot 1 : le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles doit être au minimum de 15 millions d'EUR par an,

— pour le lot 2 : le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles doit être au minimum de 2 millions d'EUR par an.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

— présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (pour les références, le candidat indiquera la problématique, les publics visés, les objectifs

assignés à la communication, les dispositifs d'actions et les créations),
— indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables des prestations de même nature que celle du marché,
— déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Les candidatures de chacun des lots seront sélectionnées en fonction de critères pondérés détaillés dans la partie "Autres informations" du présent formulaire.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Lot 1 - Adéquation de la stratégie et du plan d'actions proposés avec les objectifs de la sécurité routière. Weighting 35
2. Lot 1 - Adéquation des intentions de créations publicitaires avec la stratégie de communication proposée. Weighting 20
3. Lot 1 - Adéquation des équipes proposées et des modalités de travail avec les objectifs de la sécurité routière. Weighting 20
4. Lot 1 - Prix des prestations. Weighting 25
5. Lot 2 - Adéquation de la stratégie et du plan d'action proposés avec les objectifs de la Sécurité routière. Weighting 25
6. Lot 2 - Adéquation des dispositifs et modules envisagés avec la stratégie de communication proposée. Weighting 30
7. Lot 2 - Adéquation des équipes proposées et des modalités de travail avec les objectifs de la Sécurité routière. Weighting 20
8. Lot 2 - Prix des prestations. Weighting 25

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

DSCR-CI-007-14

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 29.9.2014 - 12:00

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.9.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Critères de sélection des candidatures :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier conformément aux dispositions du I de l'article 52 du code des marchés publics.

Pour le lot no1, les candidatures seront sélectionnées au regard des critères suivants :

1) Qualité des références au travers de :

- la capacité à mener des campagnes de communication globales multi-outils et à coordonner différentes actions média et hors média,
- la qualité et l'efficacité des stratégies élaborées pour atteindre les objectifs de communication du client,
- la diversité des publics cibles traités,
- la pertinence des références par rapport aux spécificités de la communication de la sécurité routière (communication d'intérêt général, communication apte à prévenir les pratiques à risques, communication visant à modifier les comportements, communication sensible),
- la créativité des solutions, des messages et des réalisations proposées pour résoudre les

problématiques de communication posées par le sujet traité.

Pondération : 70.

2) Pertinence des références professionnelles et de la formation des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables des prestations de service de même nature que celle du marché.

Pondération : 30.

pour le lot no2, les candidatures seront sélectionnées au regard des critères suivants :

1) Qualité des références au travers de :

- la capacité à mener et à évaluer des campagnes digitales qui créent de l'engagement,
- la qualité et l'efficacité des stratégies élaborées pour atteindre les objectifs de communication du client,
- la capacité à développer une large palette d'outils et de prestations différents (sites, sites mobiles, applications mobiles, réseaux sociaux, community management, relations bloggeurs, veille, e-reputation, création de contenus éditoriaux, coordination d'opérations globales...),
- la créativité et l'innovation dans les solutions et les réalisations présentées,
- la réactivité et la pertinence en matière de community management et de e-rp,
- la capacité à mener des opérations " clef en main " y compris les aspects techniques,
- la qualité des références sur des publics cibles en lien avec les problématiques de la Sécurité routière et en particulier les jeunes.

Pondération : 70.

2) Pertinence des références professionnelles et de la formation des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables des prestations de service de même nature que celle du marché ; présence et pertinence des compétences techniques.

Pondération : 30.

Conditions de remise des candidatures :

Les candidats peuvent remettre leur candidature et leur offre soit sur support papier, soit sur support physique électronique, soit de manière dématérialisée.

Quel que soit le mode de transmission choisi, les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis.

i) Sur support papier :

Le pli cacheté doit comporter :

La mention : "Conseil stratégique - lot no (numéro du lot concerné) "

A n'ouvrir que par le destinataire

L'adresse :

Ministère de l'intérieur

Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Sous-direction des actions transversales et des ressources

À l'attention de Caroline Vigneron

tour Pascal B

92055 La Défense Cedex

Le pli sera envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et garantissant sa confidentialité.

La remise des plis contre récépissé se fera à l'adresse mentionnée précédemment, avant les date et heure limites de remise des plis, du lundi au vendredi de 9:30 à 12:00 et de 14:00 à 18:00. Les personnes désirant remettre un pli doivent se présenter à l'accueil de la Tour Pascal B et indiquer au personnel d'accueil qu'ils souhaitent remettre ce pli à la personne indiquée ci-dessus.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré, après les date et heure limites de remise des plis ainsi que ceux remis sous pli ouvert, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs sans être étudiés.

Le pli sur support papier sera remis en un exemplaire original, accompagné d'une copie sur

support physique électronique.

ii) Sur support physique électronique :

Cette forme de remise est indépendante de la remise de copies sur cédérom ou clé USB en cas de remise des offres sur support papier (voir supra) et obéit aux règles suivantes :

- la candidature est signée au moyen d'un certificat de signature électronique, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics;
- le certificat de signature électronique doit être détenu par une personne ayant la capacité à engager l'entreprise.

iii) Sous forme dématérialisée

les candidats pourront déposer leur candidature sous forme dématérialisée via le site www.marches-publics.gouv.fr/ rubrique " Annonces ", " Consultations en cours ".

Le dossier à remettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques compatibles avec Microsoft Office ou Open Office.

La candidature doit être signée électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur pour toutes les procédures dont la date limite de dépôt des offres est postérieure au 30 septembre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives:

- au certificat de signature du signataire,
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "Reconnue"

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

<http://www.references.modernisation.gouv.fr/>

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

<http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/industriegouvfr/>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance

La plateforme de dématérialisation " www.marches-publics.gouv.fr/ accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (Rgs).

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

justificatifs de conformité à produire

Le candidat transmet les informations suivantes :

- la procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'autorité de certification, la politique de certification...). Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers
le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr

Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur www.marches-publics.gouv.fr il doit respecter les deux obligations suivantes :

- produire des formats de signature Xades, Cades ou Pades ;
- permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

dans ce cas, le candidat indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

- le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les pré-requis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La fourniture d'une notice en français est souhaitée ;
- le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

Rappel général

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Le candidat qui effectue une transmission électronique peut effectuer à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit être envoyée selon les modalités fixées selon les modalités fixées ci-dessus.

Le pli contenant la copie de sauvegarde doit être scellé et comporter la mention lisible " copie de sauvegarde ".

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics susmentionné.

Les candidats s'assureront, avant la constitution de leur pli, que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. A cette fin, tout fichier constitutif du pli de candidature devra être traité préalablement par le candidat au moyen d'un antivirus.

- en l'absence d'une copie de sauvegarde :

Un document relatif à une candidature qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé dans les conditions fixées par l'article 80 du code des marchés publics. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut décider de faire application du I de l'article 52 du code des marchés publics et demander à l'opérateur économique de procéder à un nouvel envoi du document.

- en présence d'une copie de sauvegarde :

Il est procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté (article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics susmentionné).

De même si un virus est détecté dans la copie de sauvegarde, cette copie peut faire l'objet d'une réparation. Si la copie de sauvegarde n'a pas fait l'objet de réparation ou si la réparation a échoué la candidature est réputée n'avoir jamais été reçue et le candidat concerné en est

informé dans les conditions de l'article 80 du code des marchés publics.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18.8.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322
Town: Cergy-Pontoise Cedex
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459
Internet address: <http://www.cergy-pontoise.tribunaladministratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322
Town: Cergy-Pontoise Cedex
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459
Internet address: <http://www.cergy-pontoise.tribunaladministratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

18.8.2014